



Règlement des randonnées cyclotouristes « Les Légendes du Tour à Pra Loup » Organisées par l'office de tourisme de Pra Loup

19 et 20 août 2025

Préambule

Les 19 et 20 août, l'office de tourisme organise à Pra Loup l'événement « Les Légendes du Tour », une randonnée cyclotouriste ouverte à tous les cyclistes. Cette manifestation rend hommage aux grandes heures du Tour de France, notamment la célèbre étape de 1975 et le vainqueur du Tour de France, Bernard Thévenet.

Cette randonnée est inscrite sur la plateforme weezevent : une pratique sans chronométrage ni classement, favorisant la découverte, le sport-santé et la culture du vélo. Des segments strava seront paramétrés à l'occasion.

Le parcours principal consiste en la montée de Pra Loup sur route fermée à la circulation. Le respect de l'environnement, des autres participants et des organisateurs est primordial. L'événement se déroule dans un esprit de convivialité et de respect.

Article 1. Modalités de participation

La randonnée est ouverte à tous les cyclistes majeurs, licenciés ou non, ainsi qu'aux mineurs de 16 à 17 ans accompagnés d'un parent ou représentant légal. Les personnes en situation de handicap disposant d'une licence handisport valide sont les bienvenues.

En s'inscrivant, chaque participant atteste être médicalement apte à pratiquer le cyclisme et avoir pris connaissance du parcours.

Article 2. Certificat médical / Licence

Aucun certificat médical n'est exigé. Toutefois, il est vivement recommandé de vérifier son aptitude physique auprès d'un professionnel de santé.

Article 3. Assurance

Chaque participant doit être couvert par une assurance accident et responsabilité civile. En cas d'accident, la responsabilité individuelle du participant est engagée.

Article 4. Sécurité et circulation

Le 19 aout, de 8h30 à 11h30, la route du col d'Allos se fait route ouverte à la circulation.

Les participants sont soumis au Code de la Route.

Le 20 aout, de 8h30 à 12h, la montée de Pra Loup se fait sur route fermée à la circulation pendant l'événement. Toutefois, les participants doivent rester vigilants et respecter les consignes des organisateurs et bénévoles.

En dehors de ce tronçon, les participants sont soumis au Code de la Route.

Article 5. Port du casque

Le port d'un casque homologué à coque rigide est obligatoire durant toute la randonnée.

Article 6. Équipement des cycles

Seuls les cycles mus par la force musculaire ou les vélos à assistance électrique (VAE) conformes à la réglementation sont autorisés. Les tandems et cycles gravel sont également admis.



Les cycles doivent être en bon état de fonctionnement, notamment au niveau du freinage.

Article 7. Comportement et respect

Les participants doivent faire preuve de respect envers les autres cyclistes, les organisateurs, les bénévoles et les riverains. Tout comportement inapproprié pourra entraîner l'exclusion de l'événement.

Article 8. Respect de l'environnement

La montée se déroule dans un environnement naturel sensible. Il est formellement interdit de jeter des détritux sur la route ou dans la nature. Des zones de tri et de collecte seront disponibles.

Article 9. Accompagnateurs

Les véhicules d'accompagnement sont interdits sur le parcours fermé de Pra Loup. Un système d'encadrement par l'organisation sera en place.

Article 10. Temps de parcours

Le parcours n'est pas chronométré. Le temps de parcours estimé permet à chacun de monter à son rythme. Une heure limite de fermeture du parcours pourra être fixée. 2 segments Strava seront créés pour l'occasion.

Article 11. Inscriptions

L'inscription est offerte aux participants. Un bidon de vélo et une carte seront remis aux 200 premiers participants qui seront inscrits sur la plateforme weezevent et ont réalisé le parcours de la montée de Pra Loup.

Article 12. Droit à l'image et protection des données

Des photos ou vidéos pourront être prises durant l'événement pour les besoins de communication du club. L'inscription vaut acceptation de ce droit à l'image.

Les données personnelles seront traitées dans le respect du RGPD. Toute demande de modification ou suppression peut être adressée à : info (at) praloup.com



Article 13. Modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou les horaires pour des raisons de sécurité ou de conditions météorologiques.

Article 14. Acceptation du règlement

La participation à « Les Légendes du Tour à Pra Loup » implique l'étroite adhésion au présent règlement. Tout manquement pourra entraîner l'exclusion sans remboursement.

